

## Document cadre complet des Q et R de l'ACPS pour le sondage de préconsultation sur la MRS de l'ACIA

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient tout juste de publier trois rapports des équipes de travail sur la Modernisation de la réglementation des semences (MRS) ainsi qu'un sondage de préconsultation pour obtenir une rétroaction à l'égard des modifications possibles à apporter aux règlements sur les semences du Canada.

Avant que vous donniez vos réponses au [sondage de préconsultation de l'ACIA](#), nous voulions **vous dire comment et pourquoi nous répondons au sondage**. Vous trouverez ci-dessous nos réponses aux questions clés accompagnées de brèves explications. Bien qu'il existe une corrélation étroite entre les recommandations de l'équipe de travail et la vision de l'ACPS pour un système de semences de prochaine génération, nous devons continuer à collaborer afin de nous assurer que le secteur des semences et l'agriculture canadienne continuent de se développer et de prospérer.

### 1. Enregistrement des variétés

#### **Contexte :**

L'équipe de travail s'est penchée attentivement sur notre système national d'enregistrement des variétés et les voies possibles pour les variétés hétérogènes et patrimoniales. Il importe de souligner que cette équipe de travail n'en est pas arrivée à un consensus sur la question de savoir si le Canada doit être doté d'un système d'enregistrement des variétés – en dépit du fait que 16 des 20 représentants l'appuyaient, y compris l'ACPS. Le rapport final est disponible [ici](#).

#### Q1 du sondage : Est-ce que le Canada devrait continuer d'avoir un système national d'enregistrement des variétés?

- **Réponse de l'ACPS :** Oui!
- **Voici pourquoi :** Le Canada est réputé à l'échelle internationale pour la qualité de ses semences et de ses grains et l'une des principales raisons pour cela est notre système d'enregistrement des variétés dont l'évaluation par une tierce partie impartiale des nouvelles variétés permet aux producteurs de connaître quel sera le rendement d'une variété. Le système d'enregistrement des variétés est en constante évolution et accorde à la chaîne de valeur la souplesse de décider comment les variétés sont évaluées et approuvées. À titre de pays exportateur de grains, le système d'enregistrement des variétés du Canada aide également à conserver son accès aux marchés et rationalise la manutention des grains en vrac.
- **Recommandation de l'équipe de travail :** Aucun consensus en dépit du fait que 16 des 20 représentants appuyaient un système national d'enregistrement des variétés – y compris l'ACPS.

Q2 du sondage : Est-ce que l'ACIA devrait chercher à trouver une voix pour les variétés ancestrales et patrimoniales au Canada?

- **Réponse de l'ACPS :** Oui, mais!
- **Voici pourquoi :** Les producteurs devraient pouvoir mettre en marché et vendre des variétés patrimoniales ou hétérogènes. Toutefois, nous devons éviter de nuire à d'autres producteurs et à notre système de manutention des grains en raison de choses comme les maladies. Les nouvelles variétés de la plupart des espèces qui passent par le processus d'enregistrement des variétés sont soumises à un processus de contrôle concernant la susceptibilité aux maladies préoccupantes. Alors que les producteurs continuent de perdre l'accès aux traitements des semences, nous devons être conscients des risques potentiels de maladies et d'en atténuer les risques.
- Nous aimerions voir les variétés ancestrales et patrimoniales incluses dans l'actuel système d'enregistrement, en ajustant la Partie II au besoin.
- **Recommandation de l'équipe de travail :** Il y a un consensus mitigé selon lequel le système canadien peut déjà traiter des matériaux hétérogènes ainsi que les variétés produites autrement. Il n'y a eu aucun consensus à l'égard des variétés ancestrales ou patrimoniales, quoique deux options ont reçu un appui égal.

#### ANCESTRALE ET PATRIMONIALE

- **Variété ancestrale:** Enregistrement annulé depuis 50 ans ou plus.
- **Variété patrimoniale:** Produite au Canada avant 1970 mais jamais enregistrée.

Q3 du sondage : Est-ce que l'annexe III devrait être retirée du *Règlement sur les semences* et miser plutôt sur l'incorporation par renvoi?

- **Réponse de l'ACPS :** Oui, mais!
- **Voici pourquoi :** Si la chaîne de valeur d'une culture veut se retirer ou s'inscrire à l'enregistrement des variétés, il faut actuellement devoir traverser tout le processus réglementaire fédéral. Cela prend beaucoup de temps, de ressources et de volonté politique. En retirant l'annexe III de la réglementation et en en faisant un document qui peut être « incorporé par renvoi », l'ACIA avec consensus de la chaîne de valeur peut mettre l'annexe à jour de façon plus efficace.
- L'incorporation par renvoi impliquerait également des lignes directrices claires au sujet de la façon dont une modification peut être apportée et quels protocoles doivent être respectés.
- Toutefois, nous devons également envisager les conséquences imprévues du retrait d'une espèce de l'enregistrement des variétés, en particulier en ce qui a trait aux risques légaux et aux défis que cela poserait pour la certification des parcelles de semences de ces variétés et nos obligations internationales.
- **Recommandation de l'équipe de travail :** L'annexe III devrait être incorporée par renvoi.

#### QU'EST-CE QUE L'INCORPORATION PAR RENVOI?

- Caroline Lafontaine explique l'IPR [ici](#)

Q4a du sondage : Appuyez-vous le fait que des comités de recommandation régionaux aient l'autorité de recommander des restrictions régionales à l'enregistrement d'une variété dans leur région particulière?

- **Réponse de l'ACPS :** Oui
- **Voici pourquoi :** Notre approche nationale envers l'enregistrement des variétés est de très grande valeur, car elle assure un cadre stable d'un bout à l'autre du pays. Toutefois, dans certains cas, la situation mérite d'adopter une approche localisée. Les comités de recommandation régionaux, qui représentent la chaîne de valeur pour cette culture ou ce groupe de cultures ou cette zone géographique sont mieux placés pour

déterminer l'incidence d'une nouvelle variété dans leur zone géographique. Puisque les semences peuvent se déplacer entre les zones géographiques, il doit exister une communication ouverte et transparente entre les comités de recommandation régionaux lorsque surviennent des cas particuliers.

- **Recommandation de l'équipe de travail** : On avait un consensus mitigé pour permettre des restrictions régionales et élaborer un processus sur la façon de l'appliquer

Q4b du sondage : Est-ce que l'ACIA doit mener une consultation pour moderniser le processus axé sur les intervenants afin d'imposer des restrictions régionales à la vente de semences?

- **Réponse de l'ACPS** : Oui
- **Voici pourquoi** : L'ACIA est mieux placée pour consulter et négocier une politique qui tient compte du bien public plus large.
- **Recommandation de l'équipe de travail** : Le processus visant à mettre en application des restrictions régionales devrait faire l'objet d'un examen afin qu'il soit plus clair en ce qui a trait aux cultures visées et également pour s'assurer que les critères utilisés pour imposer des restrictions régionales soient transparents et appliqués de façon cohérente afin de le rendre le plus juste possible.

Question 5 du sondage : Veuillez fournir toute rétroaction additionnelle que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération à l'égard de l'enregistrement des variétés.

- **Voici notre rétroaction** : L'enregistrement des variétés est un élément fondamental du système de semences du Canada et un aspect clé de la réussite des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadiens au cours du dernier siècle. Les producteurs de semences, les manutentionnaires du grain et les utilisateurs finaux ont confirmé, maintes et maintes fois, leur appui à l'enregistrement des variétés alors que certaines parties intéressées estiment qu'il s'agit d'un fardeau réglementaire non nécessaire. L'ACPS appuie un système d'enregistrement des variétés moderne, efficace et efficient qui appuie l'avantage de la « qualité des cultures » du Canada, ce qui nous distingue de nos concurrents internationaux sur les marchés mondiaux du grain, des oléagineux et des légumineuses.

## 2. Certification des semences

**Contexte** : L'équipe de travail sur la certification des semences a fait un examen exhaustif de la certification des semences, de l'inspection des cultures, des certificats de culture et des nouvelles technologies. L'ACPS appuie toutes les recommandations proposées par cette équipe de travail. Le rapport final est disponible [ici](#).

Q1 du sondage : Est-ce que le Canada devrait continuer d'être doté d'un unique organe national qui élabore et détermine les normes en matière de pureté variétale des cultures de semences dans le but de délivrer un certificat de culture de semences?

- **Réponse de l'ACPS** : Fortement en accord
- **Voici pourquoi** : Un des avantages du Canada dans le domaine de la certification des semences est le fait que nous avons une seule organisation très concentrée sur la certification des cultures de semences. L'ACPS détient l'autorité déléguée, en vertu du *Règlement sur les semences* fédéral, d'établir des normes en matière de pureté variétale, de certifier des cultures de semences et elle remplit cette fonction publique avec succès depuis plus de 100 ans.
- Le fait de séparer l'établissement de normes et la prestation des services ne ferait pas uniquement amplifier les inefficacités actuelles, mais cela risquerait également d'affaiblir les normes et de faire augmenter les coûts. Cela transférerait également plus de risques aux producteurs, réduirait la

transparence et entraînerait une érosion de la confiance tant dans le processus que dans la production de semences certifiées.

- L'ACPS a la taille, l'échelle et le bilan démontré pour administrer notre programme de manière rentable (les coûts de la certification ne représentent que 1 % de la valeur de la semence) et s'assurer qu'aucun producteur ou espèce ne sont délaissés. Comparativement aux États-Unis où chaque État a des lois et des services de certification des semences différents, l'ACPS exécute un programme national de certification des cultures de semences à une fraction du coût.
- **Recommandation de l'équipe de travail** : Le Canada devrait continuer d'avoir un seul organe national pour établir les normes des cultures de semences et pour délivrer un certificat de culture de semences. Cet organisme devrait être l'ACPS. L'ACPS devrait également continuer à élargir son processus de consultation pour l'élaboration des normes.

Q2 du sondage : Afin d'offrir des options de formation supplémentaires aux inspecteurs de cultures de semences agréés (ICSA), appuyez-vous que la formation soit offerte par une partie n'appartenant pas à l'ACIA?

- **Réponse de l'ACPS** : Oui
- **Voici pourquoi** : Nous n'avons peut-être pas de pénurie d'inspecteurs, mais nous en avons une au niveau de la formation. Au cours des dix (10) dernières années, la vaste majorité des inspections de cultures de semences au Canada ont été réalisées par des inspecteurs privés et c'est là que l'on retrouve la majorité des gens d'expérience. Toutefois, nous devons éliminer l'engorgement lorsqu'il est question de l'accès à la formation, surtout en ce qui a trait aux fourrages, au chanvre et aux espèces niches. Les services d'inspection devraient être en mesure de former leurs inspecteurs pour ensuite collaborer avec l'ACIA pour les examens et l'accréditation. L'ACPS est prête à examiner l'ajout d'une formation pour les inspecteurs à sa plateforme Formation ACPS si cela contribue à assurer une formation cohérente partout au pays et un accès égal pour tous les services d'inspection, quelle que soit leur taille.
- **Recommandation de l'équipe de travail** : L'ACIA devrait examiner des options pour la prestation d'une formation pour les inspecteurs (ICSA).

Q3 du sondage : Une fois que des outils et des normes sont élaborés pour l'utilisation de techniques biochimiques et moléculaires (TBM), avez-vous des préoccupations quant à leur utilisation à l'appui de la certification des semences à l'avenir?

- **Réponse de l'ACPS** : Non, mais!
- **Voici pourquoi** : Dans le domaine de la certification des semences, la communauté internationale de certification des semences a exploré les TBM au cours des 20 dernières années et s'appuie encore sur les inspections comme principal outil d'évaluation. Cela signifie que les essais génétiques et les drones ne sont pas actuellement acceptables et ne sont sans doute pas prêts du point de vue technologique. Par conséquent, passer à de nouvelles technologies avant nos homologues internationaux met notre conformité à nos obligations internationales à risque.
- Nous devons toutefois avoir accès à tous les outils de la boîte à outils et cela comprend l'utilisation de TBM et de technologies modernes comme les drones – que nous avons commencé à utiliser dans le système canadien. Ce n'est qu'une question de temps, et non de si, et nous devons nous assurer d'être prêts à adopter ces nouvelles technologies de soutien par le biais de projets pilotes et l'élaboration de normes concernant leur utilisation.
- **Recommandation de l'équipe de travail** : L'utilisation de TBM pourrait s'avérer être un outil supplémentaire pour confirmer l'identité variétale et/ou la présence de hors-types et de variants dans le champ au cours de l'inspection des cultures.

Q4 du sondage : Veuillez fournir toute rétroaction additionnelle que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération à l'égard de la certification des cultures de semences.

- **Voici notre rétroaction** : Le parcours vieux de 119 ans de l'ACPS prouve qu'il est l'organe le plus efficace et efficient pour gérer les normes et les services en matière de certification dans toutes les classes de semences. Elle offre aux producteurs et aux manutentionnaires de semences un processus de certification plus transparent du début à la fin – en éliminant les lacunes en matière de renseignements, priorisant l'expérience des utilisateurs, renforçant l'amélioration continue et en donnant la souplesse d'adopter de nouvelles technologies tout en gardant la confiance et sa réputation internationale concernant l'assurance de l'identité génétique qui découle de la surveillance gouvernementale.
- Par le biais de la MRS, nous aimerions poursuivre le dialogue avec l'ACIA sur la question que l'ACPS devienne le principal administrateur du système de certification des semences du Canada – comme cela se fait dans d'autres secteurs semenciers déjà bien établis dans le monde.

## 2.A Récolte, nettoyage et conditionnement des semences

Q1 du sondage : Est-ce que vous appuyez le retrait de la partie normative de la Partie IV du *Règlement sur les semences* et l'ajout de ces informations par incorporation par renvoi?

- **Réponse de l'ACPS** : Oui
- **Voici pourquoi** : La Partie IV du *Règlement sur les semences* traite des procédures pour l'enregistrement d'un établissement semencier et de l'agrément des exploitants, ainsi que des conditions pour la révocation ou l'annulation de ces « permissions ». La Partie IV traite également de la portée de l'autorité des établissements semenciers agréés, des notes d'évaluation pour l'agrément des exploitants et énumère les listes et les documents qui doivent se trouver sur place. La création d'un document de l'ACIA incorporé par renvoi permettrait une description plus conviviale des exigences dont l'ACIA a besoin pour déléguer les pouvoirs concernant la certification des semences et les activités liées aux importations des semences.
- **Recommandation de l'équipe de travail** : Le système des établissements semenciers agréés (ÉSA) fonctionne bien, mais il pourrait être amélioré afin d'accroître la souplesse, ce qui pourrait être rendu possible par l'incorporation par renvoi.

Q2 du sondage : Veuillez fournir toute rétroaction additionnelle que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération à l'égard de la récolte, du nettoyage et du conditionnement des semences.

- **Voici notre rétroaction** : La position de l'ACPS est que les dossiers de certification des semences devraient être numériques et mis à la disposition de l'organe de réglementation afin d'assurer la conformité et la confiance dans le système. La disponibilité de données numériques sur la certification des semences donnerait lieu à une plus grande transparence, une meilleure compréhension et des gains d'efficacité du programme.
- Par exemple, si les données sur la certification des semences sont disponibles, nous pourrions rationaliser le processus d'évaluation des établissements semenciers agréés (ÉSA), ce qui permettrait des approches de surveillance de la réglementation plus axées sur les données et sur la gestion des risques. La plateforme CertiSem de l'ACPS peut facilement être élargie de façon à offrir ce service à valeur ajoutée.

### 3. Normes sur les semences

**Contexte :** Cette équipe de travail a examiné attentivement les normes relatives à la qualité des semences, les tableaux des catégories et les mélanges de semences. Il importe de souligner que l'ACPS appuie toutes les recommandations faites par cette équipe de travail. Le rapport final est disponible [ici](#).

Q1 du sondage : Est-ce que les normes en matière de pureté pour les catégories n° 1 et n° 2 devraient être les mêmes?

- **Réponse de l'ACPS :** Oui
- **Voici pourquoi :** Les normes relatives à la qualité des semences énoncées dans les tableaux des catégories sont des exigences minimales pour importer des semences ou vendre des semences au Canada et n'ont subi que des modifications minimales en 40 ans. Entretemps, l'équipement de traitement des semences s'est amélioré et des normes de qualité plus élevées sont atteignables. En conséquence, nous devrions continuer à maintenir ces normes de qualité de base. Les agriculteurs s'attendent à ce que la semence certifiée soit pratiquement exempte de contaminants et que la catégorie n° 2 soit rarement utilisée, voire jamais.
- **Recommandation de l'équipe de travail :** Adopter les normes de catégorie n° 1 pour la pureté et les maladies pour les dénominations de la catégorie généalogique n° 2.

Q2 du sondage : Quelle recommandation en matière d'essais de pureté et de germination des mélanges de semences appuyez-vous le plus pour l'avenir?

- **Réponse de l'ACPS :** Les semences destinées à un mélange certifié devraient être certifiées avant le mélange.
- **Voici pourquoi :** Lorsqu'il est question de mélanges certifiés, il est important que tous les éléments individuels fassent l'objet d'une analyse et d'une certification distincte – l'adage « à bonne qualité, bon résultat ». Cela permet d'établir une « trace documentaire » et de s'assurer que le mélange certifié répond aux spécifications. Il est pratiquement impossible d'obtenir un échantillon vraiment représentatif d'un mélange de semences, c'est pour cela que les composants individuels doivent être échantillonnés et testés avant le mélange.
- **Recommandation de l'équipe de travail :** Neuf (9) recommandations ont été faites au sujet des mélanges et on peut les consulter dans le rapport de l'équipe de travail.

Q3 du sondage : Appuyez-vous le retrait du texte que l'on trouve dans les tableaux des catégories du *Règlement sur les semences* et l'incorporation par renvoi de cette information?

- **Réponse de l'ACPS :** Oui
- **Voici pourquoi :** À l'heure actuelle, si des modifications doivent être apportées aux tableaux des catégories, l'ACIA doit suivre tout le processus réglementaire fédéral. Cela prend du temps, des ressources et de la volonté politique. En retirant les tableaux des catégories de la réglementation et en en faisant un document qui peut être « incorporé par renvoi », l'ACIA avec consensus de la chaîne de valeur peut mettre les tableaux des catégories à jour de façon plus efficace.
- En outre, l'utilisation de l'incorporation par renvoi pourrait améliorer la facilité d'utilisation des tableaux des catégories puisque les exigences et les techniques de rédaction restrictives du gouvernement ne sont pas nécessaires. L'incorporation par renvoi impliquerait également des lignes directrices claires sur la façon dont une modification peut être apportée et sur les protocoles qu'il faut suivre.

- **Recommandation de l'équipe de travail** : Les tableaux des catégories devraient être incorporés par renvoi et être administrés par l'ACIA, des comités techniques/de recommandation d'experts déterminés au préalable prodiguant des conseils et formulant des recommandations.

Q4 du sondage : Dans le but d'ajouter encore plus de souplesse afin de promouvoir la durabilité et d'aborder les pressions environnementales, est-ce que vous appuyez l'élimination des normes concernant les mélanges variétaux?

- **Réponse de l'ACPS** : Oui, mais!
- **Voici pourquoi** : À la condition que les parcelles de semences aient déjà été certifiées, le mélange de semences est effectué par un conditionneur agréé conformément à la Partie IV du *Règlement sur les semences* et que des registres concernant l'opération du mélange soient tenus à jour, les vendeurs seraient en mesure de commercialiser des mélanges variétaux certifiés et les acheteurs devraient avoir confiance en eux.
- **Recommandation de l'équipe de travail** : Éliminer les restrictions concernant les mélanges de variétés (MV) qui, actuellement, ne permettent que des mélanges de variétés à des fins de gestion de la résistance aux phytoravageurs (p. ex., mélanges de variétés résistantes à la cécidomyie et le maïs *Bt*).

Q5 du sondage : Veuillez fournir toute rétroaction additionnelle que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération à l'égard de l'échantillonnage, des essais et de la classification des semences.

- **Voici notre rétroaction** : La position de l'ACPS est que les dossiers de classement des semences devraient être numériques et mis à la disposition de l'organe de réglementation afin de rationaliser la surveillance et l'administration du système de certification des semences. La plateforme CertiSem de l'ACPS peut facilement être élargie de façon à offrir ce service à valeur ajoutée.

---

## Impliquez-vous!

**Participez** à la consultation de l'ACIA et exprimez vos opinions sur les règlements sur les semences. Faites connaître ce que vous appréciez le plus du système de semences du Canada. La consultation est ouverte du 15 février au 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Communiquez** avec [nous](#) ou votre filiale si vous avez des questions au sujet des recommandations ou si vous aimeriez discuter des positions de l'ACPS relativement à la MRS.

**Portez-vous volontaire** pour faire partie d'une équipe de travail de l'ACIA sur la MRS sur l'importation, l'exportation et l'information (registres et étiquetage). Communiquez avec [nous](#) pour nous faire part de votre intérêt.